



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2168

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Adriano NEGRO** demeurant **rue Zola 50 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **allée du Beau Vivier 100 à 4102 SERAING (OUGRÉE)** et cadastré **11e division section C n° 53 K 41**

Le projet vise à **"construire une annexe"** et présente les caractéristiques suivantes : **l'annexe se situant au premier étage et engendrant le rehaussement de la toiture, dès lors afin de limiter l'apparition de conflits, l'autorité a décidé, avant la délivrance éventuelle du permis d'urbanisme, d'informer le voisinage dudit projet, lui permettant ainsi de faire part de ses éventuelles remarques ;**

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - ~~D.IV.40 - R.IV.40-1~~ - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du numéro suivant : **(04.330.87.56)**

**L'enquête publique est ouverte le 4 août 2023 et clôturée le 30 août 2023.**


Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 30 août 2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
CDLD art. L1132-5)

  
Angelo TROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

  
M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN